

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.958  
3 juin 2004

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT CINQUANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 3 juin 2004, à 10 h 20

Président: M. Khasbazaryn BEKHBAT (Mongolie)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 958<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter une très chaleureuse bienvenue parmi nous au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Nobuyasu Abe. Monsieur le Secrétaire général adjoint, permettez-moi, au nom de toutes les délégations présentes à la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, de saluer l'intérêt que vous portez depuis longtemps à nos travaux et l'appui constant que vous apportez à la Conférence du désarmement.

J'invite maintenant la Conférence à se prononcer sur les demandes de participation à ses travaux émanant de deux États non membres, sans les examiner au préalable en séance informelle. Il s'agit de l'Arabie Saoudite et du Soudan. Leurs demandes sont reproduites sous la cote CD/WP.534/Add.5.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Arabie saoudite et le Soudan à participer à ses travaux, conformément à son règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT: J'ai sur ma liste pour aujourd'hui le représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Przygodzki. Je lui donne la parole.

M. PRZYGODZKI (Pologne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette haute fonction. Soyez assuré que ma délégation appuie sans réserve les efforts que vous avez entrepris à la présidence de cette instance. Je me joins à vous pour souhaiter la bienvenue parmi nous à notre invité de marque, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies aux affaires de désarmement, M. Abe.

L'objet de mon intervention d'aujourd'hui est de vous informer des résultats de la réunion marquant le premier anniversaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, récemment organisée à Cracovie (Pologne) par le Ministère polonais des affaires étrangères. Dans sa déclaration, le Président de la réunion a parfaitement résumé ses objectifs et son contenu, et je demanderai au secrétariat de distribuer le texte de cette déclaration en tant que document officiel de la Conférence. Permettez-moi maintenant de vous en donner lecture.

«La réunion marquant le premier anniversaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) s'est tenue à Cracovie les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2004. La réunion avait pour objet de célébrer le premier anniversaire du lancement de l'Initiative par le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush, dans le cadre du discours qu'il a prononcé au château royal de Wawel à Cracovie, le 31 mai 2003. L'Initiative de sécurité contre la prolifération sera ainsi également connue sous le nom d'Initiative de Cracovie.

La réunion a rassemblé des représentants de haut niveau de plus de 60 pays. La participation d'un éventail large et représentatif de pays du monde entier à la réunion anniversaire confirme la conscience croissante qu'a la communauté mondiale du danger de la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières

(M. Przygodzki, Pologne)

connexes. Elle fait aussi ressortir l'appui réellement mondial apporté à l'ISP et aux principes d'interdiction énoncés dans le cadre de l'Initiative.

La réunion s'est tenue sous l'égide du Président de la République de Pologne, M. Aleksander Kwaśniewski.

Des messages ont été adressés à la réunion par le Président de la République de Pologne, M. Aleksander Kwaśniewski, et le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush.

La réunion avait notamment pour but de souligner le caractère mondial de l'ISP, de renforcer encore l'appui international apporté aux buts et objectifs de l'Initiative et de susciter une coopération et une participation internationales larges aux activités menées dans ce cadre. L'Initiative de Cracovie est orientée moins vers la structuration et l'organisation de la lutte contre la prolifération que vers l'action et la coopération en la matière.

En une année, l'Initiative de sécurité contre la prolifération est passée du stade de la conception à celui de l'existence d'un réseau actif de partenariat et d'une coopération concrète. Des principes communs ont été définis. Des capacités en matière d'interdiction ont été mises au point et essayées. Des activités régionales ont été entreprises.

Une série d'exposés sur la nature et le caractère de l'ISP, son potentiel, son développement futur et les efforts à consentir pour inciter d'autres pays encore à la rallier ont été faits à la réunion. Un accent tout particulier a été mis sur l'important programme d'exercices pratiques, auquel nombre de pays ont participé activement.

Il a été souligné que l'Initiative de sécurité contre la prolifération constituait un élément important de l'action à mener pour juguler les difficultés croissantes que présentent la vente ou l'acquisition d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes par des États et des acteurs autres que les États dans le monde entier. Il a été souligné en outre que les activités menées dans le cadre de l'ISP devaient s'accorder avec les instruments juridiques et les mécanismes nationaux et internationaux.

L'ISP fait suite à des efforts consentis par la communauté internationale pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes, et elle complète les traités et régimes existants. Elle concorde avec la résolution 1540 (2004) du 28 avril 2004, que le Conseil de sécurité de l'ONU vient d'adopter. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité se déclare *«gravement préoccupé par la menace que constitue le trafic d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, ainsi que des matières connexes»* et demande à tous les États *“de mener (...) une action coopérative visant à prévenir le trafic des armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des matières connexes”*.

Il a été réaffirmé que les activités de l'ISP devaient être menées dans la transparence et il a été fait bon accueil aux concours apportés par les pays qui partagent les idées, les principes et les objectifs inhérents à l'Initiative. Il a été souligné que l'ISP constituait

(M. Przygodzki, Pologne)

une action mondiale qui n'excluait aucun État. Elle requérait la coopération la plus large possible entre les États de par le monde. La réunion a fait ressortir la volonté des États de renforcer et d'élargir cette coopération.

La réunion a confirmé qu'il importait de poursuivre les efforts pour inciter les États à rallier l'ISP, de renforcer l'Initiative et de rendre la tâche toujours plus difficile à tous acteurs de ce trafic meurtrier. Les États participants ont été invités à prendre part à une telle coopération et à entreprendre, sur le plan national, de repérer les autorités chargées de l'application des lois et d'autres mécanismes ou moyens qui pourraient être mis en jeu afin de contrer ceux qui facilitent la prolifération et de mettre fin à leurs activités.»

Il est évident que les politiques et les démarches menées pour lutter contre la prolifération doivent être adaptées aux nouvelles menaces et aux nouvelles difficultés. Une des principales tâches à accomplir consiste à faire en sorte qu'aucune arme de destruction massive ne tombe entre les mains de terroristes. Pour éviter que cela se produise, ce qui aurait des conséquences incalculables, et assurer le succès des mesures de non-prolifération, la coopération entre États est essentielle.

Il est donc encourageant de constater que des progrès significatifs ont été réalisés sur la voie d'un appui international massif en faveur de l'Initiative de Cracovie. De nombreux pays, notamment des pays d'Asie du Sud-Est et d'Europe centrale et orientale, ont pris part à des activités de sensibilisation. Ainsi, près de 30 pays ont participé à la réunion d'information sur l'ISP de janvier 2004. La déclaration concernant les principes d'interdiction a reçu un appui sans faille de l'Union européenne, car l'objectif principal de l'ISP complète les objectifs inscrits dans la stratégie et le plan d'action de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive.

La Pologne se félicite de la décision prise par la Fédération de Russie de s'associer à l'ISP en devenant membre du groupe principal. La participation de la Russie renforcera la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. D'ores et déjà, elle met en relief la dimension mondiale de l'ISP et contribuera, à n'en pas douter, à la poursuite de son développement.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la réunion de Cracovie, le Ministère des affaires étrangères de la République de Pologne, M. Włodzimierz Cimoszewicz, a notamment déclaré, en substance: «c'est notre profond attachement à un multilatéralisme efficace qui a poussé la Pologne à s'engager activement dans les démarches entreprises dans le contexte de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Nous devons constamment nous efforcer d'élargir notre initiative et d'y associer tous ceux qui ont les capacités et la volonté nécessaires pour aider à lutter contre la prolifération, tant au niveau international qu'au niveau régional. Nous devons nous efforcer d'améliorer nos outils d'échange d'information, de combler le vide en matière d'autorité juridique et de renforcer les contrôles des exportations des matières nucléaires. Cependant, et c'est bien là l'essentiel, l'ISP constitue non seulement un cadre de discussion, mais aussi et surtout un mécanisme concret conçu pour repérer et combattre rapidement les entorses aux règles internationales en matière de non-prolifération et mettre en place un dispositif de contrôle efficace.»

(M. Przygodzki, Pologne)

Des mesures efficaces contre la prolifération des armes de destruction massive font partie intégrante du système global de non-prolifération. Comme l'ont souligné de nombreuses délégations ici présentes, la non-prolifération et le désarmement sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Permettez-moi de dire que ma délégation est fermement convaincue que le succès des efforts de non-prolifération tels que l'ISP contribuera également à faire avancer la cause du désarmement. Cependant, je tiens à souligner que le développement et l'élargissement de l'Initiative de Cracovie sont avant tout le fruit d'une pensée novatrice et d'une volonté politique. Je suis profondément convaincu que la Conférence du désarmement elle-même réussira à générer une volonté politique et un sens de l'innovation suffisants pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur de la Pologne de sa déclaration et de ses paroles aimables adressées à la présidence. Entre-temps se sont inscrits sur la liste des orateurs la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Je donne la parole à M. Anton Vasiliev, représentant de la Fédération de Russie.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette haute fonction, de vous souhaiter un plein succès et de vous assurer de l'appui et de la coopération de la délégation russe.

Le 31 mai, la Russie s'est associée au groupe des membres fondateurs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, née de la volonté de combattre la prolifération des armes de destruction massive. Cette initiative a été lancée par le Président Bush des États-Unis en mai 2003. Elle a pour objet de repérer, prévenir et éliminer le trafic illicite, le marché parallèle et le transport transfrontière de matières et de vecteurs liés aux armes de destruction massive. Elle constitue donc un mécanisme potentiellement utile pour lutter contre la menace de prolifération des armes de destruction massive, et notamment contre sa nouvelle dimension: le risque de voir de telles armes tomber entre les mains de terroristes. Les risques de prolifération des armes de destruction massive sont mondiaux et appellent donc une réponse mondiale. Nous sommes convaincus que nous ne pourrions les combattre qu'en unissant nos efforts.

Les principes de l'ISP, tels qu'ils figurent dans la Déclaration des États participants adoptée à Paris en septembre 2003 et complétée à Londres en octobre de la même année, correspondent à notre vision de la non-prolifération. La coopération internationale en la matière s'inscrit dans le contexte de la résolution 1540 dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies réclame, entre autres, une coopération pour lutter contre le marché parallèle d'armes de destruction massive. Selon nous, l'ISP ne contredit pas, mais plutôt complète, les mécanismes existants dans le domaine de la non-prolifération.

La Russie entend contribuer à la mise en œuvre de l'ISP, dans le respect des règles du droit international et de sa législation nationale, et conformément à l'intérêt qui est le nôtre et celui de nos partenaires de garantir la non-prolifération. D'une façon générale, l'ISP nous semble faire partie intégrante de la stratégie mondiale destinée à renforcer les régimes internationaux de non-prolifération des armes de destruction massive et de contrôle des exportations. Nous nous basons sur le principe selon lequel les activités entreprises dans le contexte de l'ISP ne doivent pas faire obstacle et ne feront pas obstacle à la coopération économique, scientifique et technique légitime entre États.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration ainsi que de ses paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadrice Jackie Sanders.

M<sup>me</sup> SANDERS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière sous votre présidence, permettez-moi de vous assurer de l'indéfectible appui de ma délégation. Nous nous félicitons de pouvoir travailler avec vous au cours des prochaines semaines.

Je voudrais aujourd'hui vous rendre compte brièvement de l'«initiative en faveur de la réduction de la menace à l'échelle mondiale», annoncée la semaine dernière à Vienne par M. Abraham, Secrétaire à l'énergie des États-Unis. Les États-Unis vont dépenser 450 millions de dollars dans le cadre de cette initiative, dont l'objectif est d'empêcher les terroristes de se procurer des matières nucléaires et radiologiques susceptibles d'entrer dans la fabrication d'une arme nucléaire ou radiologique. Face à une menace de prolifération en constante évolution, l'initiative en faveur de la réduction de la menace à l'échelle mondiale visera exclusivement à sécuriser et éliminer un large éventail de matières nucléaires et radiologiques susceptibles d'être volées dans le monde.

Plus spécifiquement, l'initiative vise à établir un partenariat avec la Fédération de Russie dans le but de rapatrier d'ici à 2005 tout le combustible nucléaire hautement enrichi originaire de Russie, et de hâter et achever le rapatriement de tout le combustible irradié russe d'ici à 2010. Ces projets seront entrepris en priorité, en fonction de la gravité de la menace dans chaque cas. D'autres activités seront également menées, notamment les suivantes: accélérer et achever le rapatriement vers les États-Unis de tout le combustible pour réacteurs de recherche originaire des États-Unis et se trouvant en divers points du globe, dans le cadre d'un programme américain existant; convertir, aux États-Unis et dans le reste du monde, les cœurs des réacteurs civils de recherche à uranium hautement enrichi pour qu'ils utilisent de l'uranium faiblement enrichi; et identifier les matières nucléaires et radiologiques et l'équipement connexe non encore pris en compte dans le cadre des efforts actuels de réduction de la menace, en commençant par les installations les plus vulnérables, de façon à combler toutes les failles grâce auxquelles des terroristes pourraient se procurer de telles matières et un tel équipement.

Si les efforts actuels sont axés sur une coopération entre la Fédération de Russie et les États-Unis, il est évident qu'un véritable régime de non-prolifération doit reposer sur la coopération et la collaboration de l'ensemble de la communauté internationale.

La réduction de la menace que représentent les armes de destruction massive demeure la priorité absolue de mon Gouvernement. Ma délégation prévoit de revenir plus en détail sur cette question la semaine prochaine, lors de notre débat en séance plénière informelle consacré au point de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive».

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadrice Jackie Sanders de sa déclaration et de ses paroles aimables adressées à la présidence. Le Soudan a demandé la parole. Je la lui donne.

M. ELHAJ (Soudan) (traduit de l'arabe): Tout d'abord, je suis heureux de m'adresser aux membres et observateurs de la Conférence du désarmement au nom du Groupe arabe, qui

(M. Elhaj, Soudan)

accorde une grande importance aux questions de désarmement et, notamment, de désarmement nucléaire parce qu'il souhaite sincèrement l'instauration de la sécurité, de la stabilité et de la paix aux niveaux international et régional. Nous saisissons également cette occasion pour appuyer la déclaration faite par le Groupe des 21 au cours de la séance informelle du 13 juin dernier.

Au cours des 30 dernières années, tous les États arabes ont toujours adopté des attitudes claires sur la question du désarmement et ont tous ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils sont également à l'origine de plusieurs initiatives visant à débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive et, en particulier, des armes nucléaires.

La Ligue des États arabes a créé un comité d'experts gouvernementaux représentant tous les États arabes, qu'il a chargé de rédiger un projet de traité visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Face à la situation actuelle du Moyen-Orient, nous pensons qu'il est plus important aujourd'hui que jamais que la communauté internationale réfléchisse à des solutions de remplacement efficaces et concrètes pour débarrasser la région des armes de destruction massive.

Les États arabes sont pleinement convaincus que le Traité sur la non-prolifération est un des traités les plus importants. Il a permis de lutter pendant plus de 25 ans contre la prolifération des armes nucléaires. Le fait qu'un grand nombre de pays ont adhéré à ce traité montre, à n'en pas douter, toute l'importance que les pays attachent à la prévention du risque de guerre nucléaire. Les conférences d'examen successives démontrent que le TNP a acquis une dimension universelle et renforcent son poids et son adéquation avec notre temps en lui permettant de s'adapter à l'évolution de la situation internationale, au point qu'il a fini par être qualifié de « *pierre angulaire du régime de non-prolifération*».

Les États arabes ont renoncé à l'option nucléaire en adhérant au TNP, car ils sont convaincus que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen de 1995 permettra d'assurer la sécurité dans la région en faisant de celle-ci une zone exempte d'armes nucléaires. En fait, c'est sur cette base que les États arabes ont, en 1995, approuvé la prorogation du TNP pour une durée indéfinie.

Les États arabes rappellent aux États parties que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient fait partie intégrante du TNP et que ses dispositions ne peuvent être ignorées tant que ses objectifs n'auront pas été atteints, en application du Document final de la Conférence d'examen de 2000. Les États arabes exigent l'application de cette résolution d'ici la Conférence d'examen de 2005, afin de garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde en général.

À l'alinéa 3 du paragraphe 16 de la section de son document final relative à l'article VII, la sixième Conférence d'examen réaffirme combien il importe, pour la réalisation de l'objectif de l'adhésion universelle au Traité dans la région du Moyen-Orient, qu'Israël adhère à cet instrument et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA. En conséquence, les États arabes demandent à tous les États parties au TNP d'assumer leurs responsabilités et de se conformer aux dispositions du Document final.

J'aimerais m'arrêter sur la résolution 58/34, adoptée sans vote par l'Assemblée générale des Nations Unies et consacrée à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au

(M. Elhaj, Soudan)

Moyen-Orient. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prie instamment toutes les parties directement intéressées de prendre d'urgence les mesures concrètes et voulues en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, et invite les pays intéressés à adhérer au Traité.

Je voudrais également m'arrêter sur la résolution 58/68 concernant le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, adoptée par l'Assemblée générale à une écrasante majorité. Dans cette résolution, l'Assemblée générale réaffirme qu'il importe qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA. Elle demande à Israël de ne pas mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires, et de renoncer à posséder de telles armes.

Je voudrais également évoquer la résolution GC(47)/RES/13, dans laquelle la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique affirme qu'il est urgent que tous les États du Moyen-Orient acceptent immédiatement l'application des garanties généralisées de l'Agence à toutes leurs activités nucléaires. Dans ce contexte, en décembre 2003, la Syrie a soumis un projet de résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, et en particulier d'armes nucléaires. Le Conseil de sécurité est actuellement saisi de ce projet de résolution.

Nous prenons acte des engagements que les États dotés d'armes nucléaires ont pris lors de la sixième Conférence d'examen du TNP d'œuvrer au démantèlement complet de leurs arsenaux nucléaires. Ces engagements ne se sont toujours pas concrétisés. Les résultats de la troisième réunion du Comité préparatoire de la septième Conférence d'examen ne sont pas très encourageants.

Nous tenons également à rappeler l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 1996; dans cet avis, la Cour a estimé que les États étaient dans l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. L'appui manifesté par la communauté internationale en faveur des trois résolutions susmentionnées témoigne du fait qu'elle demeure préoccupée par le danger de prolifération nucléaire au Moyen-Orient et qu'elle est consciente de l'urgente nécessité de centrer son attention sur cette question.

Le Conseil de la Ligue des États arabes, dans ses résolutions consacrées au désarmement, a réclamé la création, dans le cadre des Nations Unies, d'un mécanisme transparent et contraignant destiné à débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive et, en particulier, de l'arme nucléaire.

Le Conseil, convaincu qu'il est important de diffuser une culture de désarmement et d'échanger le savoir-faire dans ce domaine, a organisé, en coopération avec l'UNITAR, un séminaire concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, les régimes internationaux de non-prolifération et les interdictions régionales des expérimentations. Le séminaire, qui s'est tenu au siège de la Ligue des États arabes les 24 et 25 février 2003, a porté sur les dimensions régionales et internationales de cette question et sur

(M. Elhaj, Soudan)

les difficultés rencontrées dans la quête de ces objectifs. Un groupe d'experts arabes et étrangers des questions de désarmement a pris part au séminaire.

Je voudrais conclure en disant que la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient sont essentielles pour la stabilité et la sécurité du monde en général, et cette responsabilité incombe à la communauté internationale, que vous tous représentez ici.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Mohamed Elhassan Ahmed Elhaj de la déclaration qu'il vient de faire au nom des pays arabes. Israël demande la parole. Je donne la parole à l'Ambassadeur Levy.

M. LEVY (Israël) (traduit de l'anglais): Je voudrais souhaiter la bienvenue parmi nous au nouvel observateur. Mais il a malheureusement décidé, pour sa première intervention, de s'écarter de l'approche professionnelle qui prévaut au sein de cette instance et de tenter de politiser nos discussions. Nous n'entrerons pas dans son jeu. Toutefois, je suggérerais au nouvel observateur d'être un peu plus conscient des modes de discussion traditionnellement en vigueur au sein de cette instance.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant d'Israël, l'Ambassadeur Levy, de sa déclaration. La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Il semble que non.

Je veux à présent vous faire un bref résumé des travaux de la séance plénière informelle tenue jeudi dernier qui était consacrée, comme vous le savez, à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je précise que je le fais à titre personnel en ma qualité de chef de la délégation de mon pays. Donc, je change de casquette.

Permettez-moi de donner la lecture de mon résumé en anglais que voici.

*(Le Président continue en anglais.)*

Comme les deux premières séances informelles consacrées à l'examen des points de l'ordre du jour, la séance du 27 mai, consacrée à l'examen de la question: «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», a suscité un vif intérêt. Dix-huit États membres ont fait une déclaration, dont une au nom d'un groupe d'États.

Sans prétendre faire un résumé exhaustif de ces déclarations, je voudrais vous faire part de quelques observations. Mon objectif est d'identifier un certain nombre d'éléments clefs qui ont été abordés par les délégations dans le courant des discussions.

Rappelons que le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, plus connu sous le nom de Traité sur l'espace, dispose que «l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ... doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays ...; elles sont l'apanage de l'humanité tout entière».

(Le Président)

Comme nos discussions l'ont une nouvelle fois démontré, l'utilisation de l'espace dans le cadre des activités et applications ordinaires prend une place de plus en plus importante et il est à craindre que la moindre perturbation ait des effets dramatiques pour la vie sur terre. Les applications civiles et commerciales, ainsi que les applications militaires dites légitimes, de l'espace doivent être garanties. L'utilisation militaire légitime de l'espace est fréquemment qualifiée d'utilisation militaire «passive» (surveillance, collecte d'informations, activités liées au commandement et au contrôle par exemple, mais il faut reconnaître que cette définition doit être précisée. Toutefois, beaucoup d'États ont le sentiment que l'implantation d'armes dans l'espace pourrait bien stimuler la mise au point de nouveaux systèmes d'armements, déclencher une course aux armements et même provoquer l'effondrement du système actuel de sécurité internationale.

Un cadre juridique spécial est en place depuis plusieurs années maintenant. Il repose non seulement sur le Traité sur l'espace mais aussi sur d'autres instruments tels que la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et la Convention de 1976 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Toutefois, les délégations ont souligné à plusieurs reprises, y compris lors de la séance informelle de jeudi dernier, que ces instruments et mesures ne suffisaient plus à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace. Cette affirmation est conforme aux résultats de l'étude réalisée pour l'ONU en 1993 par un groupe d'experts gouvernementaux. Ce groupe a conclu qu'après l'adoption du Traité sur l'espace en 1967, il faudra peut-être compléter les règles juridiques lorsque cela est approprié, pour répondre à l'évolution de la technologie spatiale et à l'intérêt croissant porté dans le monde entier à l'application de cette technologie.

De plus, de nombreux États considèrent des questions telles que celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme leur priorité et estiment, alors que l'espace ne compte encore aucun armement, qu'il est impératif de traiter cette question au plus tôt pour éviter de devoir négocier un accord de désarmement ou de non-prolifération a posteriori. Il est encourageant de constater que certains États, dotés de moyens spatiaux importants, ont déclaré qu'ils ne prévoyaient pas de déployer des armes dans l'espace. De plus, certains d'entre eux sont prêts à soumettre des projets de traités sur l'espace lorsque le comité spécial compétent aura été créé.

De nombreuses délégations ont souligné que l'Assemblée générale des Nations Unies affirme dans diverses résolutions que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi la reconstitution, au sein de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace doté d'un mandat approprié serait la bienvenue. Cependant, il me semble qu'en dépit de la réaction positive de certaines délégations importantes concernant le mandat révisé du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, tel qu'il figure dans la «proposition des cinq Ambassadeurs», il convient de poursuivre l'harmonisation des points de vue dans le but de parvenir à un consensus sur ce point particulier du programme de travail.

(Le Président)

En attendant la reconstitution d'un organe subsidiaire et sans préjuger des résultats du travail officiel qui sera entrepris à ce sujet dans le cadre de la Conférence, certains membres ont proposé d'autres approches, y compris, notamment, des mesures de confiance et le maintien du seuil réglementaire destiné à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, éventuellement par le biais d'un code de conduite, ainsi qu'un moratoire sur les essais et la mise au point d'armes susceptibles d'être implantées dans l'espace.

Il convient également de souligner que, durant le débat, des propositions ont été faites en vue de créer un groupe d'experts au sein de la Conférence ou, au moins, de réunir la Conférence en présence d'experts, afin d'arriver à une convergence de vues sur les différents termes et définitions se rapportant à la question. En précisant le sens des principaux termes, on faciliterait fortement les discussions qui pourraient avoir lieu dans le cadre d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Enfin, qu'il me soit permis de faire part de ma gratitude aux anciens présidents de la Conférence, qui nous ont donné la possibilité d'avoir des échanges de vues sur les différents points de l'ordre du jour. Un tel exercice pourrait favoriser le rapprochement des positions sur les différentes questions se rapportant à la sécurité et, en fin de compte, nous rapprocher d'un programme de travail acceptable par tous les membres de la Conférence. Je tiens également à remercier tous les membres de la Conférence pour leur participation très active au débat.

*(Le Président reprend en français.)*

En fait, je suis quelqu'un qui change souvent de casquette. J'en ai tellement qu'il m'arrive parfois de me demander qui je suis maintenant. Mais cela dit, je reprends ma casquette de Président de la Conférence.

Est-ce qu'une délégation souhaite prendre la parole à ce stade? Ce n'est pas le cas. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui.

Selon notre calendrier, la Conférence tiendra, à la suite de la présente séance plénière officielle, une séance plénière informelle. Elle sera consacrée à la question d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Cette séance informelle sera ouverte uniquement aux délégations d'États membres ainsi qu'à celles d'États ayant qualité d'observateur.

La prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le jeudi 10 juin à 10 heures dans cette même salle, et sera suivie d'une séance plénière informelle sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et système d'armes de destruction massive; armes radiologiques».

Nous reprenons le travail dans cinq minutes.

*La séance est levée à 11 heures.*

-----